



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afrique

Question écrite n° 109035

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les modes de gestion des crises africaines. L'ampleur des désastres humanitaires et la déstabilisation régionale que suscitent les crises africaines actuelles, qu'il s'agisse de la Côte d'Ivoire, du Darfour ou du Congo, nécessitent une implication extérieure qui soit à la fois légitime et efficace. La France prend une part active dans la gestion de ces crises en privilégiant l'intervention de l'Organisation des Nations unies et de l'Union africaine. Force est de constater que, sur le terrain des opérations, elle se retrouve souvent en première ligne, par défaut de volonté ou de capacité d'autres acteurs (UA, UE, ONU...). La France ne peut se désintéresser du sort de l'Afrique et des Africains mais elle est parfois desservie par sa tradition de présence sur le continent. En conséquence, et devant ce constat, il lui demande de lui faire connaître quels instruments privilégier, si l'exemple de la FINUL renforcée peut être le prélude à une rénovation attendue des opérations de maintien de la paix des Nations unies en Afrique, qui pourrait entraîner l'engagement sous Casques bleus de forces armées occidentales, quelle coopération militaire devons-nous développer face aux besoins des organisations sous-régionales africaines, quelle place et quel rôle pour l'Union européenne qui paraît bien absente sur le terrain politique, alors qu'elle occupe le premier rang des bailleurs internationaux, quelles formes d'aide au développement la France doit-elle soutenir, l'impératif premier de la réduction de la pauvreté ne pouvant être mis en oeuvre que dans des conditions de sécurité minimale des populations, servies par des formes d'organisations politiques légitimes et reconnues comme telles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109035

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11454